BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 420

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

502 256 746 RCS Toulouse.
CONDET.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 20, rue Cazalères, 31410 Le Fauga.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion absorption. Projet de fusion absorption en date du 16.5.2018 entre la SARL RAMAMECA, absorbante, au capital de 90.000 € dont le siège est à ROQUETTES (31120) - 2 rue du champ du moulin, immatriculée au RCS de TOULOUSE : 331.496.000 et la SARL CONDET, absorbée, au capital de 8.000 € dont le siège est à LE FAUGA (31410) 20 rue Cazalères, immatriculée au RCS de TOULOUSE : 502 256 746. Evaluation de l'actif et du passif au 31.12.2017 de la Société CONDET dont la transmission est prévue à la Société RAMAMECA : actif : 313.673 euros ; passif : 111.089 euros, soit un actif net de 202.584 euros. La prise d'effet de la fusion interviendra au 1.1.2018. Rapport d'échange : 4 parts de la Société RAMAMECA pour 3 parts de la Société CONDET. Le montant de l'augmentation de capital de la société RAMAMECA au titre de l'absorption de la Société CONDET sera de : 59.400 euros par émission de 132 parts sociales nouvelles de 450 euros chacune. Montant prévu de la prime de fusion : 143.184 euros. La société CONDET, absorbée, détenant 200 parts sociales de la société RAMAMECA, absorbante, l'augmentation de capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction de capital de 90.000 euros en raison de la détention par la société absorbante de ses propres titres. Le capital sera ramené à 59.400 euros divisé en 132 parts sociales de 450 euros de nominal. Le montant de la réduction de capital sera imputé sur le poste « prime de fusion ». La fusion est subordonnée à son approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétés concernées. Le projet de fusion a été établi en date du 16 mai 2018 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE au nom des deux Sociétés le 16 mai 2018. LE GERANT. La Société RAMAMECA. La SOCIETE CONDET..